Cher,

Je suis très déçu d'apprendre que vous n'avez pris en compte aucun des arguments avancés par les psychologues dans leur protestation massive contre la description de poste au sein de l’échelle des barêmes de l'IFIC (Institut de Classifications des fonctions).

Nous apprenons que seule la description de notre "profil de poste" risque d'être modifiée de manière à ne plus être juridiquement contestable.

Bien que presque tous les psychologues aient indiqué à l'unisson qu'ils n'étaient pas d'accord avec l'échelle de l'IFIC parce qu'en aucune façon la responsabilité qu'ils obtiennent et prennent souvent au sein des organisations (rôles de direction au sein des équipes, responsabilité du fonctionnement thérapeutique et de la vision des fonctionnements, ...) n'a été prise en compte, vous restez sourd à ces plaintes.

Les soins spécialisés qu'ils dispensent (par exemple, les soins psychothérapeutiques ou psychodiagnostiques dispensés par des psychologues qui exercent également une activité de psychothérapeute ou de diagnosticien) n'ont pas non plus été pris en compte.

Bien que de nombreux syndicats semblent soutenir le règlement actuel de l'IFIC (se pourrait-il que ce soit une coïncidence que les psychologues de nombreuses organisations ne constituent qu'un petit groupe dont beaucoup ne sont pas syndiqués ?) et de Zorgnet-Icuro (qui met particulièrement l'accent sur les augmentations de salaire pour la plupart des employés du secteur de la santé en raison de l'IFIC), je ne peux m’empêcher, soutenu (e) par de nombreux collègues, de partager avec vous mon mécontentement à ce sujet.

Apparemment, vous jugez que la grande résistance au sein du groupe des psychologues peut être ignorée et que nous devons accepter le fait que notre profession n'est absolument pas valorisée par la méthode d'évaluation nouvellement introduite.

Bien que nous entendions constamment les décideurs politiques souligner l'importance des psychologues, le gouvernement semble souvent ne pas mettre cette "appréciation" en pratique (le système des P1ère ligne, l'échelle de l'IFIC, etc.).

Je voudrais donc insister sur mon mécontentement et vous demander de reconsidérer toutes les "fonctions" des psychologues. L'inclusion du profil du "psychologue-spécialiste" dans la classification de l'IFIC (comme proposé par les psychologues) pourrait être une étape importante.

En espérant votre compréhension ainsi

qu’une réaction positive,

Bien à vous,

Nom :

Organisation :

Association professionnelle :